

Plaquiste spécialisé

RNCP40314 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22403
Code(s) ROME	F1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/03/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation et 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPEC	91347179300012	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200181	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200199	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200215	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200926	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40314-plaquiste-specialise/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pour occuper l'emploi de plaquiste spécialisé de niveau 4, il est préférable de posséder une certification reconnue de plaquiste de niveau 3 et démontrer l'application effective des compétences et connaissances acquises dans l'emploi de plaquiste de niveau 3 pendant au moins six mois.

ACTIVITÉS VISÉES

Fort d'une expérience significative dans la pose de plaques de plâtre pour accomplir ses missions, le plaquiste spécialisé intervient essentiellement dans tous types de bâtiments neufs, à rénover ou à réhabiliter pour réaliser des aménagements intérieurs durables dans le cadre de la transition écologique et énergétique des bâtiments.

Dans le contexte de la transition écologique, le plaquiste spécialisé identifie les pathologies des éléments constructifs des bâtiments en réhabilitation.

Sous les directives de son responsable, au sein de son équipe sur les chantiers neufs ou de rénovation énergétique, très tôt, il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable lors de la réalisation de ses travaux pour contribuer à optimiser ses pratiques de construction par la mise en place de techniques de construction avec pour effets des impacts positifs et plus respectueux pour l'environnement.

Cela inclut l'utilisation responsable des ressources, telles que l'usage des matériaux recyclés ou biosourcés, ou à faible empreinte carbone, pour réduire la consommation énergétique tout en améliorant l'isolation thermique et acoustique qui sont essentielles pour un bâtiment éco-responsable. Il est crucial pour le plaquiste spécialisé de maintenir la propreté de son chantier, d'entretenir et de nettoyer régulièrement les matériels, de porter une attention aux matériaux et produits utilisés afin de limiter la quantité des déchets générés par le biais d'une gestion responsable des déchets de chantier, en triant ces derniers selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Le plaquiste spécialisé contribue à son niveau à préserver l'environnement sur les chantiers sur lesquels il évolue, notamment en sensibilisant ses collègues, avec qui il peut partager son expertise et encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Son engagement et son implication sont cruciaux pour réduire l'impact négatif de ses travaux.

Il est important pour le plaquiste spécialisé d'appliquer les procédures définies par son responsable, qui portent notamment sur la mise en place des mesures de protection de l'environnement sur chacun des chantiers sur lesquels il intervient. Ces mesures sont en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives aux principes du développement durable.

Dans le cadre de la transition numérique, l'usage des outils numériques facilite la communication directe grâce à la transmission quasi instantanée d'informations sur les dossiers entre toutes les parties prenantes du chantier (équipes sur chantier, autres corps de métiers, maîtrise d'œuvre, etc.).

Cela se traduit par l'utilisation de dossiers techniques numérisés ou papier selon l'organisation générale du chantier.

Après avoir reçu les consignes de son responsable ou pris connaissance des informations du dossier qui lui est remis, il prépare son poste de travail et établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. Par la connaissance qu'il a des exigences des normes sur la conformité des supports et de leur réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de défauts constatés. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier.

Il met en œuvre des ouvrages spécifiques en plaques de plâtre ou similaires respectant les exigences réglementaires des bâtiments recevant du public, et met en place des systèmes constructifs pour améliorer la performance thermique de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation.

Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise parfois des ossatures sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre ou similaires.

Pour assurer la recevabilité de ses ouvrages, le plaquiste spécialisé connaît et applique les règles strictes de mise en œuvre des ouvrages, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et les autres textes en vigueur, ainsi que les prescriptions techniques des fabricants.

Le plaquiste spécialisé travaille seul ou en équipe, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, parfois occupés. Dans ce cas, il informe les occupants de la gêne occasionnée par les travaux. Selon la structure de l'entreprise, les déplacements sont locaux pour les petites entreprises et régionaux voire nationaux pour les plus grosses. Pour les petites entreprises, les changements de chantiers peuvent être fréquents.

Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée dans leurs interventions. Dans le cadre de ses missions, le plaquiste spécialisé adopte une posture

valorisante pour l'image de l'entreprise.

Le plaquiste spécialisé réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) s'il existe, ou à défaut du plan de prévention.

Il intervient parfois sur des échafaudages intérieurs roulants fixes ou des Plateformes individuelles roulantes légères (PIRL). Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité. Sur les chantiers, il manipule des charges lourdes et encombrantes et est sensibilisé aux risques liés à l'activité physique. Il peut être amené à utiliser du matériel électroportatif et à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur. Il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective et porter des Equipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation ou en réhabilitation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Le plaquiste spécialisé est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de produits manufacturés dans le BTP par une meilleure connaissance de chaque produit utilisé, notamment pour l'usage de certains enduits dont il saura déchiffrer les informations concernant leur éventuelle dangerosité inscrite dans la Fiche de données de sécurité (FDS) fournie par le fabricant.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser son intervention pour réaliser des ouvrages spécifiques respectant les exigences réglementaires et textes en vigueur

- Préparer son intervention
- Mettre en œuvre des ouvrages spécifiques respectant les exigences réglementaires et textes en vigueur

Identifier les éventuelles pathologies et améliorer la performance thermique de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation

- Identifier les éventuelles pathologies des éléments constructifs de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation dans le cadre de l'amélioration thermique
- Améliorer la performance thermique de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation

Blocs de compétences

RNCP40314BC01 — Organiser son intervention pour réaliser des ouvrages spécifiques respectant les exigences réglementaires et textes en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer son intervention

Mettre en œuvre des ouvrages spécifiques respectant les exigences réglementaires et textes en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 11 h 20 min

La mise en situation professionnelle comporte deux parties :

Partie 1, durée 03 h 00 min : À partir d'un dossier papier comprenant les éléments d'un projet de réalisation dans un bâtiment, le candidat complète par écrit l'étude de cas.

Partie 2, durée 08 h 20 min : À partir d'un descriptif, de plans et de documents, le candidat met en œuvre plusieurs ouvrages, ou parties d'ouvrages spécifiques respectant les exigences réglementaires et textes en vigueur.

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien professionnel comporte deux phases.

Le jury dispose d'un guide pour mener l'entretien.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 11 h 40 min

RNCP40314BC02 — Identifier les éventuelles pathologies et améliorer la performance thermique de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les éventuelles pathologies des éléments constructifs de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation dans le cadre de l'amélioration thermique

Améliorer la performance thermique de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment en réhabilitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 07 h 30 min

À partir d'un descriptif, de plans et de documents, le candidat met en œuvre plusieurs ouvrages, ou parties d'ouvrages en plaques de plâtre ou similaires comprenant la pose de systèmes d'isolation thermique, d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau.

Entretien technique : 00 h 30 min

L'entretien professionnel comporte deux phases.

Le jury dispose d'un guide pour mener l'entretien.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 08 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de pose de plaques de plâtre

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Plaquiste spécialisé
- Plaquiste
- Plafiste
- Agenceur de magasins, de bureaux

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ensemble des articles sont issus du code du travail.

Article R. 4323-69. Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Article R. 4323-71. Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Article R. 4544-9. Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10. Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Article R. 4544-11. Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Article R. 4412-94. Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Article R. 4323-58. Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Article R. 4412-59-93. Pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 963 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 943
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 975 €
Selon la branche	6 000 € – 9 124 €
Prise en charge	Branches concernées
8 975 €	Valeur par défaut · 208 branches
9 124 €	CPNEFP des commerces de gros, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
8 974 €	CPNE Travail Temporaire
8 077 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/03/2030
Date de dernière délivrance possible	31/03/2031

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	5 425 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	2
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2026 à 11/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).